



POSTNATIONALISME HABERMASSIEN ET INTÉGRATION EN AFRIQUE

HABERMASIAN POSTNATIONALISM AND AFRICAN INTEGRATION

TONYEME Bilakani

Enseignant-chercheur

Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société (FSHS)

Université de Lomé

Laboratoire d'Analyse des Mutations Politico-juridiques, Économiques et Sociales
(LAMPES)

Togo

tonyemetheophile@gmail.com

AFANYIAKOSSOU-GBAGBA Visseho Raoul

Doctorant

Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société (FSHS)

Université de Lomé

Laboratoire d'Analyse des Mutations Politico-juridiques, Économiques et Sociales
(LAMPES)

Togo

raoulafanyiakossou6@gmail.com

Date de soumission : 02/01/2023

Date d'acceptation : 14/03/2023

Pour citer cet article :

TONYEME B. & AFANYIAKOSSOU-GBAGBA. V. (2023) « POSTNATIONALISME HABERMASSIEN ET INTÉGRATION EN AFRIQUE », Revue Internationale du chercheur « Volume 4 : Numéro 1 » pp : 587 – 604



Résumé

Le postnationalisme habermassien pensé dans le contexte européen est une réponse à la mondialisation qui fragilise les États souverains. Jürgen Habermas propose une intégration supranationale. Les États africains sont aujourd'hui eux aussi en proie à la fragilisation de leur souveraineté. Or, en analysant les politiques d'intégration en Afrique, on s'aperçoit que celles-ci ne permettent pas de bâtir une citoyenneté supranationale qui contribuerait à limiter l'érosion de la souveraineté des États africains. Cette contribution emprunte le postnationalisme supranational habermassien envisagé dans le cadre européen en vue de l'adapter au cadre africain comme repère pour une intégration africaine viable. Pour y arriver, l'article se sert principalement de la méthode analytico-déductive. Celle-ci a consisté d'abord à comprendre le postnationalisme habermassien dans le contexte européen. Il analyse ensuite les difficultés d'intégration des pays africains dans des ensembles transnationaux. Enfin, en relevant les forces et les faiblesses du postnationalisme habermassien en Afrique, l'article propose des pistes adaptées pour une intégration politique et économique sur le continent.

Mots clés : États africains ; le postnationalisme ; intégration ; arène nationale ; citoyenneté supranationale.

Abstract

Habermassian postnationalism conceived in the European context is a response to globalization which weakens sovereign states. J. Habermas proposes a supranational integration. African states are now also plagued by the weakening of their sovereignty. However, by analyzing integration policies in Africa, we see that they do not allow the building of a supranational citizenship that would help to limit the erosion of the sovereignty of African states. This contribution borrows the Habermassian supranational postnationalism envisaged in the European framework with a view to adapting them to the African framework as benchmarks for a viable African integration. To achieve this, the article mainly uses the analytical-deductive method. This consisted first of all in understanding Habermasian postnationalism in the European context. It then analyzes the difficulties of integrating African countries into transnational groups. Finally, by highlighting the strengths and weaknesses of Habermassian postnationalism in Africa, the article proposes appropriate avenues for political and economic integration on the continent.

Keywords: African states; postnationalism; integration; national arena; supranational citizenship.

Introduction

Au lendemain des indépendances africaines, les nouveaux dirigeants ont senti la nécessité de relever les défis panafricanistes afin d'unir les nouveaux États dans un large ensemble. Cette volonté de converger ces États postcoloniaux vers une société postnationale a connu des ambiguïtés idéologiques autour de la forme que devra prendre cette structure. En dépit des hésitations autour de l'architecture institutionnelle que doit prendre cette structure fédérale, l'unité entre les États africains s'est concrétisée par la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963, puis dissoute au profit de l'Union Africaine (UA) en 2002. Le but fixé par ces deux structures était l'unification des nouveaux États postcoloniaux sur les plans politique, économique et social. Si cette unification renvoie à une forme d'intégration, l'on constate que l'une ou l'autre n'a jamais véritablement fonctionné comme une structure postnationale au vu des différents décalages observés entre les textes et la réalité.

Si la théorie d'intégration pensée par Jürgen Habermas consiste à converger les forces nationales dans un État fédéral pour étendre la solidarité entre les citoyens à l'échelle européenne, l'intégration en Afrique pour sa part a du mal à bâtir une solidarité entre les peuples africains. Pour Jürgen Habermas, la marche vers les structures postnationales peut constituer une solution idoine face à la crise de souveraineté que connaissent les États-nations contemporains. Dans cette perspective habermassienne se pose le défi de la construction du postnationalisme intégrationniste en Afrique : comment réussir une politique d'intégration des États africains ? Autrement dit, compte tenu de leur jeune âge et de leurs faiblesses internes, comment les États africains pourront-ils former une communauté qui puisse leur permettre de garantir leur souveraineté ?

Partant donc de la théorie habermassienne, notre hypothèse est que la garantie de la souveraineté des États africains passerait par un postnationalisme fondé sur la volonté des citoyens telle que théorisée par Jürgen Habermas : la construction d'une intégration basée sur la volonté des citoyens de l'espace d'intégration.

L'objectif de cette recherche est de partir des idées de Jürgen Habermas pour repenser l'intégration des États africains en vue que ceux-ci puissent jouir de leur souveraineté et consolider celle-ci face à la mondialisation qui tend à l'affaiblir.

Pour atteindre cet objectif, l'article procède par la méthode analytique et déductive qui a consisté essentiellement en une analyse de la théorie du postnationalisme habermassien et de la question d'intégration dans le contexte européen. Cette analyse s'est basée sur les ouvrages de l'auteur. Confrontant le résultat de cette analyse aux difficultés d'intégration en Afrique, la

présente contribution relève les forces et les faiblesses de la théorie habermassienne dans le contexte africain ; ce qui permet de proposer des pistes adaptées pour une intégration politique et économique réussie en Afrique.

En vue de parvenir à ces résultats, l'argumentation dans l'article évolue en trois étapes.

L'article esquisse d'abord le postnationalisme habermassien tel qu'il a été pensé dans le contexte de l'intégration européenne. C'est cette théorie habermassienne, assez bien comprise, qui sert de théorie de référence au modèle d'intégration en Afrique.

Il analyse ensuite cette théorie habermassienne face aux réalités de la souveraineté des États africains. Il s'agit ici de montrer que les réalités politiques et socioculturels de la naissance et de l'évolution des États n'étant pas les mêmes en Afrique et en Europe, la théorie pourrait connaître des limites dans le cadre africain.

Partant des limites relevées, l'article propose enfin, comment le postnationalisme théorisé par Jürgen Habermas peut être adapté au contexte du continent africain.

1. Le postnationalisme habermassien

Jürgen Habermas part du constat que les États-nations en Europe ont connu une stabilité économique après la Seconde Guerre Mondiale, faisant de l'État le seul régulateur de l'action économique au sein de ses frontières. Si cette réussite n'a été que de courte durée, c'est parce que la mondialisation des échanges a considérablement sapé la mainmise des États européens sur leur économie. Face à ce qu'il appelle la destruction de l'État social, l'ouverture sur les grands ensembles politiques et économiques devrait être la solution adaptée, à condition que ces structures postnationales soient accompagnées d'un espace public permettant aux citoyens de toute l'Europe de se prononcer sur les problèmes du continent. Cette idée de Jürgen Habermas traduit à la fois une citoyenneté européenne et une constellation économique des États européens, en l'occurrence l'Union européenne.

1.1. L'intégration économique chez Jürgen Habermas

L'instauration de l'Union européenne répondait à la destruction de l'État social dû à la mondialisation des échanges. C'est pourquoi les États européens ont délaissé une partie de leur pouvoir régalien à cette institution. Les États européens se sont rendu compte de leur faiblesse face au phénomène de la mondialisation. En effet, sur le plan économique, ces États renoncent à une partie de leur souveraineté économique pour coopérer au moyen des actions communes monétaires à un niveau supranational. C'est dire que devant l'impuissance économique des États et surtout face à la pression de la mondialisation, il urge pour eux de

mettre en œuvre une politique d'action collective et surtout monétaire, gage de sécurité pour ces États.

Le fonctionnement actuel de l'Union européenne est inspiré, dans une large mesure, des idées habermassiennes d'intégration. Mais, pour le philosophe Allemand, l'Union européenne est loin de répondre aux aspirations profondes des peuples européens, en témoignent les critiques et les voix qui s'élèvent dans toute l'Europe contre la manière dont elle fonctionne. Selon Jürgen Habermas (2012 : 51), la crise à laquelle l'Union européenne fait face témoigne d'un « vice de construction ». Elle souffrirait d'un déficit démocratique au profit de la prise de pouvoir par les technocrates dont le seul but est de retrouver l'équilibre économique perdu à cause du marché international. Cela aboutit malheureusement à l'inefficacité de gestion et à des résultats insatisfaisants. « Les accords passés en petit comité entre les chefs d'États et / ou de gouvernement sont soit inefficients, soit non-démocratiques ; il faut, par conséquent, les remplacer par une institutionnalisation des décisions communes qui sont démocratiquement irréprochables » (Habermas, 2012 : 69). Les États européens ont délégué leur souveraineté économique à la zone Euro qui est chargée non seulement d'assurer les échanges entre les pays membres, mais surtout leur stabilité économique. Or, pour Jürgen Habermas, une union monétaire sans union économique était vouée à l'échec. Ce transfert de souveraineté monétaire n'est donc pas étranger à l'instabilité que connaissent les pays de cette zone et la voie de sortie de crise la moins coûteuse, désormais, semble être le fédéralisme, c'est-à-dire un transfert de souveraineté sociopolitique. Si le marché européen, qui découle de la « méthode des petits pas » de Monnet (1992), n'est pas vraiment à la hauteur des attentes, c'est à cause à son vice de procédure ; une solidarité économique ne pouvant réussir sans une solidarité politique.

N'ayant su faire plus tôt la part des choses entre l'aide indispensable qu'il fallait apporter à une Grèce surendettée et une complaisance opportuniste pour « les petits arrangements » (...) elle [Union européenne] fut contrainte, après de longues semaines d'hésitations, de se soumettre, tête basse aux impératifs toujours plus coûteux du marché. Pour la première fois, je pris conscience d'une réelle opportunité d'échec du projet européen (Habermas, 2012 : 18).

En clair, face aux effets négatifs de la mondialisation, les citoyens européens commencent à réclamer leur participation aux prises de décisions concernant le fonctionnement de l'Union européenne. Jürgen Habermas estime que ces citoyens doivent être des acteurs directs de cette union, quel que soit l'État auquel ils appartiennent et participer à la mise en place des politiques publiques. Selon lui, l'intégration en Europe, pour être efficace, ne doit pas concerner seulement l'économie ou la monnaie, mais elle doit prendre en compte la politique,

le social et le culturel. Cela permettrait alors de construire une solidarité civique qui déborde le cadre national en vue que chaque État puisse, en collaboration avec les autres, transcender ses faiblesses face à la puissance de la mondialisation. Pour faire face aux multinationales qui profitent du libéralisme transfrontalier, les capacités d'action des États devraient pouvoir être étendues au-delà des frontières nationales. Cela n'est possible que grâce à un patriotisme constitutionnel transnational.

1.2. Le patriotisme constitutionnel au cœur du postnationalisme habermassien

Pour Jürgen Habermas il faut une nouvelle méthode d'administration des États européens en vue de construire une conscience qui franchisse les frontières nationales dans le partage d'un destin européen commun. Il propose l'évènement d'une souveraineté populaire transnationale en transférant les fonctions dévolues à l'État national à un niveau de gouvernance supérieure qui dépasse les frontières nationales. C'est en ce sens que Jürgen Habermas parle de « patriotisme constitutionnel » dont le but est de fédérer tous les États autour d'une valeur politique et culturelle. Ce qui fait appel à l'imbrication des différentes identités jouissant des mêmes droits fondamentaux au niveau supranational.

La notion de patriotisme constitutionnel met donc l'accent sur deux caractéristiques de l'identité postnationale, une identité culturelle détachée de la forme organisationnelle : une identité culturelle détachée de la forme unifiée et de la volonté d'identification avec l'ordre politique et les principes juridiques fondamentaux (Habermas, 2000 : 12).

Le postnationalisme est cette forme d'intégration qui pense les principes libéraux de justice et de démocratie qui ne se rapprochent pas du cadre restreint de la communauté nationale, mais qui se réfèrent à une forme d'organisation politique plus large. Le postnationalisme définit les conditions d'une citoyenneté démocratique dans un cadre qui dépasse celui de l'État-nation. Dans la perspective habermassienne, l'État postnational trouve son fondement dans l'histoire de l'Allemagne qui a été jalonnée d'atrocités et de perversités de la guerre du troisième Reich. Il estime que l'avenir de l'Allemagne doit se jouer dans un cadre postnational tout en refusant de définir son identité au moyen des liens spatio-temporels à savoir : la culture, l'ethnie, l'espace géographique et bien d'autres aspects. Dans cet ordre d'idées, il prône un détachement des valeurs traditionnelles en optant pour un patriotisme constitutionnel qui selon lui, marque à bon escient une rupture avec les liens traditionnels. C'est la raison pour laquelle dans une démonstration trilogique, il indique les raisons pour lesquelles l'idée du postnationalisme est aux antipodes du cadre national.

Tout d'abord, vu les expériences que les États ont connues sur le plan interne en ce qui concerne l'édification de leur nation, Jürgen Habermas (2000 : 72) estime qu'il serait erroné

de penser que la démocratie « requiert [d’abord] un ancrage mental dans la « nation » entendue comme communauté prépolitique fondée sur un destin partagé ». Bien au contraire, la force d’un État démocratique consiste à combler les déficits d’intégration des citoyens de tout bord et à faire un dépassement des liens historiques.

Jürgen Habermas montre les rapports historiques entre les États européens faits de conflits interétatiques et de conciliations constituent un vivre-ensemble qui va au-delà du cadre stato-national. L’identité postnationale doit être effective au moyen du droit, car lui seul permet aux individus de se détacher ou de s’affranchir de leur attache prépolitique. Le droit serait le médium par lequel la solidarité transnationale serait effective entre les citoyens des États-nations qui constituent l’Europe. C’est pourquoi il reproche à ceux qui s’opposent au projet de construction de l’Europe, leur négligence de l’évolution du droit et ses « vertus de rationalisation, mais encore d’humanisation civilisatrice » (Habermas, 2012 : p. 73).

Ensuite, il estime que les États nationaux éprouvent du mal à s’adapter à la multiculturalité, ce qui donne lieu à des réactions ethnocentriques que sont la haine et la violence vis-à-vis des étrangers d’une part, et la crise de la démocratie représentative en leur sein d’autre part.

Enfin, l’intégration devrait être accentuée parce que l’État-nation et la communauté politique ne sont plus en mesure de répondre aux défis de la mondialisation. Jürgen Habermas pense que les processus qui ont donné lieu à la formation de l’identité nationale se manifestent à bien des égards sur le plan régional et il serait possible, selon lui, de définir l’identité postnationale sur le modèle national, puisqu’« un patriotisme constitutionnel européen doit se constituer à partir des différentes interprétations, marquées par les histoires nationales, de principes juridiques universalistes qui, eux, sont identiques (Duperix, 2012 : 250). C’est pourquoi la citoyenneté habermassienne est qualifiée de juridique, élective, ouverte et inclusive.

Le but fixé par Jürgen Habermas est de penser la gouvernance globale au moyen des approches philosophiques et juridiques. C’est ce qui conduit à l’idée du patriotisme constitutionnel qui trouve son ancrage dans la démocratie et dans l’État de droit pour une gouvernance post souverainiste sur le plan politique. Mieux, le postnationalisme habermassien ne consiste pas à fusionner les identités nationales qui ont en leur sein une multiplicité de cultures et d’ethnies ou à supprimer les coutumes et les valeurs des identités. Il est plutôt question d’élever la communauté politico-historique à un degré supérieur ou à un niveau supranational. En tant que fruit d’une réflexion menée dans le contexte européen, le postnationalisme habermassien peut-il être appliqué dans les États postcoloniaux africains ?

2. Le postnationalisme habermassien au prisme des réalités africaines

Jürgen Habermas dans le souci de répondre à la crise nationale de la souveraineté des États européens face à la mondialisation des échanges et de la communication, a prôné une intégration entre ces États européens. Cette forme d'intégration est économique, culturel et politique. Mais ce qui fait la particularité de sa politique d'intégration, c'est d'avoir laissé l'initiative au peuple, dans chaque État européen de se prononcer à travers les arènes nationales au moyen de la société civile. Or, en Afrique, le projet habermassien se heurte à des facteurs internes : le repli identitaire ethnoculturel qui constitue un frein à la construction d'une citoyenneté (nationale et supranationale) et l'absence ou la faiblesse d'une culture politique démocratique due à l'échec dans la construction de l'État-nation, à l'absence ou la faiblesse des sociétés civiles, au déficit d'une culture démocratique, conditions sine qua non du débat public.

2.1. Les replis ethno identitaires et les difficultés à construire la citoyenneté habermassienne

En Afrique, les liens ethniques et culturels constituent l'élément consubstantiel de chaque personne au point où ils supplantent les questions de citoyenneté ou d'intérêt général. Le processus de la construction de l'État-nation sur le modèle occidental requiert la minimisation des liens primaires ou communautaires pour laisser place à la construction de la citoyenneté. Or, on peut remarquer que l'une des pesanteurs qui freinent la construction de l'État-nation en Afrique est la question des identités.

En voulant parvenir à une identité nationale par la fusion de toutes les identités dans un seul espace étatique, les États africains postcoloniaux ont buté sur les résistances des particularismes identitaires engendrant ainsi des crises qui vont fragiliser le vivre-ensemble. Pour Bertrand Badie (1998a : 239), « En échouant dans une universalisation mal conçue et mal maîtrisée, parfois caricaturale et forcée, le modèle stato-national est entré dans une crise interne sévère qui n'a pas permis d'actualiser ces processus à la face du monde ni à les pérenniser là où ils ont vu le jour ». Cette prégnance des particularismes macro-sociaux est relevée par Jean-François Bayart, Peter Geschiere et Francis Nyamnjoh (2001) dans leur article : « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique ». Partant de l'exemple du Cameroun, ces auteurs justifient l'absence de la conscience citoyenne dans les pays subsahariens par les luttes identitaires. L'évocation des clivages ethniques est demeurée monnaie courante en Afrique et l'exemple du Cameroun n'est qu'une illustration de ce phénomène. Ce qui sous-entend que le modèle habermassien de la citoyenneté issue d'une

discussion entre les communautés d'une nation est complètement absent. En Afrique, les fissures du lien social (national) découlent dans une large mesure des replis ethniques.

Or, le Cameroun est loin de constituer un cas isolé au sud du Sahara. L'une des évolutions politiques les plus inquiétantes sur le continent tient précisément à la généralisation de l'opposition entre « autochtones » et « allogènes » et à la véhémence nouvelle qu'elle y revêt. Une telle dichotomie est de plus en plus souvent évoquée pour justifier des formes d'exclusion d'une brutalité croissante, voire des opérations de nettoyage ethnique qui peuvent prendre une dimension génocidaire comme au Rwanda en 1994 (Bayart, Geschiere, Nyamnjoh, 2001 : 178).

Après les indépendances, les élites intellectuelles et politiques moulées dans la civilisation occidentale, ayant eu accès à l'école coloniale, développent des aptitudes étrangères à la grande masse qu'ils sont censés administrer. Ces élites déconnectées des réalités socioculturelles étaient incapables de concilier les exigences de l'État moderne importé en Afrique et les réseaux identitaires prégnants sur le continent africain. En l'absence d'un projet de société viable qui demeure le noyau de la citoyenneté, les dirigeants postcoloniaux africains vont surfer sur la pluriethnicité au sein des États pour attiser les querelles identitaires. Ces États ethnicisés n'ont jamais connu, au sens propre du terme, l'expérience de la citoyenneté où les individus devraient se déconnecter des liens primaires au profit des projets unificateurs, gage de construction d'une citoyenneté. En effet, « Faute de projet politique viable, les ethnies, largement instrumentalisées par les hommes politiques en mal d'idées et de repères pour la construction d'une citoyenneté adaptée, deviennent des ethnicismes » (Tonyeme, 2021 : 85). Le fonctionnement de ces États postcoloniaux africains laisse apparaître la filiation de certains groupes ethniques aux hommes politiques. Or, chez Jürgen Habermas, la notion de citoyenneté est le résultat d'une construction rationnelle dans l'État démocratique. La notion de citoyenneté est aux antipodes des liens ethniques et culturels, car selon l'auteur, l'identité doit être repensée et critiquée par les individus lors des discussions publiques. Il s'agit pour lui de fonder une nouvelle rationalisation des identités collectives. Pour lui, les références symboliques, les croyances et les traditions ne constituent plus la trame de l'identité comme dans le passé. Il parle dans cette logique d'une identité post-conventionnelle pour désigner son caractère rationnel, car il est le résultat d'une discussion publique, permettant l'ouverture des traditions les unes sur les autres. On aboutit à des États-*demos* ; c'est-à-dire des États où les citoyens, en délibérant démocratiquement, constituent le socle de la nation.

On perçoit clairement, à travers la théorie habermassienne, les difficultés de construction des États africains où la citoyenneté nationale est le fondement de l'État. Les liens primaires y ont compromis la solidarité nationale, point de départ de la solidarité supranationale. Une telle situation compromet dans le contexte africain les idées d'intégration de Jürgen Habermas. Ceci complique le débat public qui est l'un des moyens pour parvenir à toute intégration basée sur la volonté des citoyens.

2.2. Démocratie et débats publics dans les pays africains

Dans la théorie de l'agir communicationnel, Jürgen Habermas fait de l'espace public un cadre démocratique où les acteurs politiques et sociaux débattent des questions qui relèvent de la société. Il l'a défini comme une structure de communication ancrée dans le monde vécu par l'intermédiaire de sa base constituée par la société civile. « L'espace public se décrit le mieux comme un réseau permettant de communiquer des contenus et des prises de position, et donc des opinions ; et les flux de la communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions publiques regroupées en fonction d'un thème spécifique » (Habermas, 1992 : 387). Cette pensée de Jürgen Habermas précise le rôle essentiel de l'espace public, lieu de la démocratie procédurale dans le processus de l'intégration.

Cette approche habermassienne replacée dans le contexte africain soulève des préoccupations majeures. Tout d'abord, Jürgen Habermas s'inscrit dans un contexte européen où la question des droits de l'homme n'est pas négligée. En Europe, le droit à la liberté d'association et d'opinion est l'une des choses les mieux partagées par l'ensemble des citoyens qui trouvent dans l'espace public la pleine jouissance de ce droit. De plus, la question de la démocratie dans ces États ne se résume pas seulement ni à la liberté de la magistrature ni à l'exercice des droits fondamentaux. Elle va loin en accordant une liberté aux médias dans l'exercice de leur fonction, en tant que mandataires du public. On saisit alors le rôle régalien que Jürgen Habermas attribue aux médias dans ce processus d'intégration entre les peuples. Or, dans les États postcoloniaux africains, les choses se passent de manière différente compte tenu d'un climat social hostile aux libertés individuelles. Ainsi, dans la société contemporaine africaine, des espaces de liberté et d'opinion sont étroits. Les médias, excepté ceux qui incarnent l'idéologie du parti au pouvoir, sont de plus en plus esseulés et muselés par le pouvoir politique.

Dans l'État postcolonial en Afrique, la vassalisation des médias et de l'opinion publique semble être une marque de fabrique. Cette privatisation des libertés est résumée par Chatelet François (1981 : 312) en ces termes : « La relation de l'idéologie au pouvoir n'est ni de

détermination, ni même d'expression. Elle est, du côté du pouvoir, de captation (et détournement) et du côté de l'idéologie, d'effort plus ou moins ». L'État postcolonial considère donc l'espace public comme une potentielle origine de la déstabilisation du pouvoir généralement non-investis d'une légitimité populaire. Ce qui rentre en contradiction avec la théorie de Jürgen Habermas qui considère que dans le processus d'intégration des États, les citoyens constituent le moteur du fonctionnement des institutions supranationales. Il leur accorde ainsi une place prépondérante d'où le rôle clé de l'espace public où ils s'expriment et où se noue la trame de toute démocratie procédurale.

Or, en Afrique, les dirigeants tendent à museler les espaces publics et à faire entorse aux libertés fondamentales. Les théories de Jean-Jacques Rousseau, Emmanuel Kant et Jürgen Habermas à propos des libertés fondamentales et individuelles ou encore l'expression de la raison publique trouvent difficilement un terrain d'éclosion et d'épanouissement dans un tel contexte. Selon Jürgen Habermas (1992 : 395), « La liberté de rassemblement et le droit de fonder des associations ou des sociétés, tout à la fois, définissent la marge d'action des associations volontaires qui interviennent dans la formation de l'opinion publique, traitant des sujets d'intérêt général ». Ce qui s'oppose aux politiques de musellement des citoyens observées dans nombre de pays africains.

Lorsque les corps intermédiaires existent en Afrique, leur présence se limite aux espaces urbains ou périurbains. Mais ces formes de résistance au sein des espaces sociaux, comme le remarque Bertrand Badie (1998b), sont rapidement captées par le pouvoir politique à travers des méthodes subtilement orchestrées. Entre autres de ces méthodes, on note une instrumentalisation des mouvements de la société civile à travers les fibres ethniques ou encore des formes de politisation de ces espaces. Lorsque les débats au sein de ces espaces sociaux deviennent soit ethnicisés, soit politisés, le but ultime qu'est la défense des droits communs est compromis.

Quant au milieu rural, il est totalement déserté par la rationalité étatique au sens où le débat ou les préoccupations politiques sont aux antipodes des aspirations profondes de ce monde rural. Bien plus, lorsque la politique fait son irruption dans la zone rurale, c'est pour asseoir « les relations de clientèle » (Badie, 1998b : 249).

3. Souveraineté et postnationalisme habermassien en Afrique

Dans la plupart des États africains, l'actualité est jalonnée de crises multiformes et de débats sur la souveraineté empêchant une relation sereine avec d'autres États africains, ce qui complique toute velléité d'intégration réussie. Telle que conçue dans les pays africains de nos

jours, la souveraineté apparaît comme un des obstacles à une véritable intégration. Celle-ci, dans la perspective habermassienne, ne peut être possible qu'en s'engageant dans une conception de la souveraineté qui n'exclut pas de s'associer avec les autres États.

3.1. Souveraineté et intégration en Afrique

L'intégration européenne dans la pensée de Jürgen Habermas tire son origine d'un climat politique stable au sein de chaque État et entre les pays. Cette stabilité politique et l'absence de climat de méfiance entre les États constitue un facteur favorisant une intégration réussie. C'est la conscience du partage d'un destin commun qui a favorisé la construction d'une conscience citoyenne qui dépasse les frontières étatiques. C'est à partir d'une telle conscience que naît l'idée habermassienne de patriotisme constitutionnel qui ambitionne d'organiser une transnationalisation de la souveraineté populaire en transférant les fonctions de l'État-nation à une gouvernance supérieure qui dépasse les frontières. Le patriotisme constitutionnel s'organise autour des valeurs politiques partagées. Cela est-il possible en Afrique ?

Le continent africain ne manque pas de grands ensembles sous-régionaux chapotés depuis des années par l'OUA devenue l'UA. Mais non seulement les États qui composent ces ensembles sont jalonnés de crises internes, aussi ont-ils développé de la méfiance les uns envers les autres, jaloux qu'ils sont de leur souveraineté conçue comme un enfermement sur soi. Ce qui a compromis très sérieusement les entreprises de paix entre les États, ce qui devrait être l'un des acquis de l'intégration. Kofi Annan (1998 : 3)¹, ancien secrétaire général de l'ONU le dit ainsi

Depuis 1970, il y a eu sur le continent africain plus de 30 trente guerres, qui dans leur vaste majorité ont eu pour origine des conflits internes. En 1996 seulement, 14 des 53 pays d'Afrique ont connu des conflits armés, responsables de plus de la moitié de tous les décès causés par des conflits dans le monde entier provoquant plus de 08 millions de personnes déplacées. Les conséquences de ces conflits ont très gravement compromis les efforts faits par l'Afrique pour garantir à long terme la stabilité, la prospérité et la paix.

C'est ce qui a fait dire à Bertrand Badie (2000) que le continent africain est l'incarnation d'une mauvaise politique d'intégration comparativement à l'Europe. L'une des raisons de cela est que depuis sa création, l'OUA a conféré un droit sacré aux territoires nationaux, rendant de nos jours l'idée de toute intégration réelle quasi-difficile malgré la présence de plusieurs structures dans ce sens. L'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et prononcée par la charte de l'OUA dans son article 3 paragraphes 3 confirme la non-ingérence dans les

¹ Il s'agit d'un rapport du Secrétaire Générale au Conseil de Sécurité intitulé « Les causes des conflits et la promotion de la paix et d'un développement durable en Afrique, Avril 1998.

affaires intérieures des États pour quelque raison que ce soit, ce qui ne facilite pas forcément une intégration entre les nations car aucun pouvoir n'est accordé à une instance supra-étatique d'intervenir directement ou indirectement dans la gestion d'un pays. Selon certaines interprétations, si les Africains avaient opté pour la création de l'OUA au lendemain des indépendances, c'était pour des buts bien déterminés en ce qui concerne l'égalité souveraine des États, ainsi que les principes du respect de l'intégrité territoriale de chaque État, et non pour un objectif intégrationniste, voire supranationale. La création de l'UA n'a fait que renforcer cette tendance souverainiste. C'est que soutient Adolphe Dansou Alidjinou (2017 : 52) :

Ici apparaît le paradoxe de la logique animant l'Union africaine. L'Union africaine, en inscrivant le principe de l'« Un possidetis » dans son acte constitutif, accentue ses traits souverainistes puisque, du temps de l'OUA, un tel principe était certes en vigueur, mais ne trouvait consigne que dans une simple résolution adoptée par la conférence des chefs d'État et de gouvernement, en 1964 au moment du premier sommet ordinaire tenu au Caire en Égypte.

Ce souverainisme affiché et revendiqué dans les pays africains et à travers les différentes organisations qui fédèrent les États en Afrique constituent un frein à une véritable intégration telle que théorisée par Jürgen Habermas. Si les pays africains veulent vraiment parvenir à une intégration qui les renforce devant le rouleau compresseur des multinationales et d'autres États forts du monde, ils doivent abandonner leur politique souverainiste pour céder une partie de leur souveraineté politique et économique aux instances supranationales qui, dotées d'une puissance à elles confiée par tous ces États, pourront mieux se tenir et avancer.

3.2. Pistes d'une intégration politique et économique viable en Afrique à l'aune du postnationalisme habermassien

Dans sa théorie politique sur l'intégration entre les peuples européens, Jürgen Habermas part d'un principe unificateur basé sur les atrocités connues par les États. Il cite pour cela la Première Guerre Mondiale, la Seconde Guerre Mondiale et la Shoah. Pour lui ces faits qui ont marqué l'histoire de tous les peuples européens constituent un dénominateur commun en vue de la construction d'une citoyenneté européenne. En effet, les nations post-conflits, au nom de la paix commune, peuvent se regrouper au sein d'une structure supranationale pour fédérer leur force. L'Union européenne tire donc son origine des faits historiques qui rassemblent tous les États européens autour d'une histoire commune, condition sine qua non d'une identité postnationale. Le postnationalisme en Europe, tel qu'il se présente de nos jours et tel qu'il est conçu dans son achèvement par Jürgen Habermas, se fonde sur une histoire partagée par l'ensemble de la communauté : les guerres et les atrocités.

L'Afrique a connu elle aussi des atrocités d'une toute autre nature : la traite négrière, la colonisation qui pourraient être des éléments fédérateurs et substantiels autour desquels les idées du postnationalisme habermassien peuvent prendre corps sur le continent. Au-delà des divers facteurs qui divisent les pays africains, les histoires liées à la colonisation et à la traite négrière sont des événements douloureux que tous les peuples africains partagent. C'est dire que l'intégration politique et culturelle des États africains peut trouver des « mythes » fédérateurs enracinés dans des événements affreux connus par l'ensemble des populations noires. Il convient de repenser les textes fondateurs de l'unité politique en Afrique en faisant d'elle un organe supranational basé sur ce qui fait le trait d'union entre les peuples et non un organe intergouvernemental. Avec le modèle habermassien, l'organe supranational revient à cette forme d'organisation dans laquelle les États sont « progressivement intégrés, d'une manière perceptible, au niveau de la politique intérieure, aux procédures de coopération, d'une communauté des États ayant la force d'obligation dans un esprit cosmopolitique » (Habermas, 2000 : 71). C'est pourquoi en Afrique, les valeurs communes partagées doivent permettre une transnationalisation de la souveraineté de l'État en transférant certaines fonctions dévolues à l'État national à un niveau de gouvernance supérieure, qui dépasse les frontières nationales. C'est justement dans cette logique que le patriotisme constitutionnel habermassien permettrait l'avènement de la fédération des États africains autour d'une valeur politique et culturelle. C'est cette intégration politique qui donnera sens à l'intégration économique et qui évitera que celle-ci soit objet de manipulation des multinationales pour imposer leur volonté économique aux États.

Dans ses réflexions sur l'intégration des États européens, Jürgen Habermas a insisté sur l'importance d'une union économique entre ces différents États. Cette union économique consisterait pour ces différents membres à adopter non seulement une zone monétaire, mais aussi une union entre les économies nationales. *Dans la constitution de l'Europe*, il a rejeté toute initiative visant à replier les économies nationales sur elles d'autant plus que l'Union européenne qui se veut solidaire doit organiser et fédérer ces économies pour mieux faire face à la mondialisation. Pour lui, « il s'agit, au sein d'une zone monétaire qui réunit des économies nationales hétérogènes, d'imaginer une politique économique qui compense les niveaux de développement » (Habermas, 2012 : 43).

À partir de cette théorie habermassienne, on peut penser l'intégration économique en Afrique. En effet, depuis le contact de l'Afrique avec l'Occident, elle a toujours impressionné l'Europe avec les immenses richesses dont elle regorge. Dans un souci d'intégration économique à la



lumière des idées habermassiennes, ces atouts peuvent constituer un élément économique fédérateur de tous les pays africains face à l'impérialisme économique. Mais cela n'est possible qu'à condition que les économies nationales ne soient pas en constant rapport avec les États-patrons-colonisateurs. En dépit de la présence de l'Union africaine et les ensembles régionaux qui sont censés faciliter les rapports économiques entre les pays africains, ceux-ci, pour leur développement économique, n'ont privilégié que la coopération bilatérale avec les pays du Nord. Or, les immenses ressources naturelles dont regorgent les pays africains auraient pu permettre, dans un esprit de complémentarité économique, de tisser une relation de solidarité entre ces pays. Kwame N'krumah (1994 : 250) le disait déjà en son temps comme un avertissement : « Nous ne pouvons pas mobiliser nos ressources actuelles et potentielles sans un effort concerté. Si nous développons nos possibilités humaines et matérielles en groupes isolés, notre énergie ne tarderait pas à se dissiper en concurrence interne ». Pour éviter les dangers de la mondialisation, de l'impérialisme économique et un néocolonialisme qui se présente sous les aspects du libéralisme concurrentiel, les États africains devraient s'abstenir de faire cavalier seul.

Jürgen Habermas (2000) prône une intégration qui tient compte des préoccupations profondes des peuples européens, dans la mesure où les problèmes d'un État peuvent trouver des solutions dans un État-membre de l'Union européenne. Cette approche sous-entend une solidarité instaurée entre les citoyens européens qui doivent être responsables les uns des autres. Jürgen Habermas (2000 : 153) écrit : « La solidarité citoyenne, jusqu'ici réduite à l'État national, devrait s'étendre à tous les citoyens de l'union ». Partant de cette idée, on peut suggérer, dans le cadre africain, que les ressources naturelles soient le premier moteur de toute initiative économique ; ce qui leur permettra de créer un marché commun en devenant une association économique. Pour la réalisation d'une économie africaine florissante et solidaire, la construction des voies de transport permettant le convoiement des matières premières, des marchandises et des hommes d'un pays à un autre doit être une approche pratique pour la réalisation d'une intégration économique sur le continent. Il serait temps donc de mettre en œuvre ce qu'envisageait déjà Kwame N'krumah (1994 : 251) : « Nous avons des ressources agricoles minérales et hydrauliques inouïes. Ces réserves presque fabuleuses ne peuvent être pleinement exploitées et utilisées que si nous les développons dans le cadre d'un gouvernement unifié des États africains ».

Comme dans le contexte européen où Jürgen Habermas valide la présence d'une monnaie unique, la réussite de l'intégration économique basée sur une économie endogène nécessite



une zone monétaire pour une facilité des échanges dans le contexte africain. La zone monétaire favoriserait une interdépendance financière souple entre les pays africains au moyen d'une monnaie unique. Une telle monnaie nécessiterait une banque centrale d'émission.

Conclusion

Prétextant une occidentalisation forcée, les populations africaines depuis les indépendances ont du mal à ériger une citoyenneté supranationale à cause de la prégnance et l'instrumentalisation des formes de solidarité primaire. L'échec d'intégration entre les États postcoloniaux africains est dû fondamentalement aux difficultés liées à la construction d'un État sur le modèle européen. L'État moderne en Afrique est importé. Il est l'œuvre de la colonisation, le portrait de l'État centralisé européen, héritage des monarchies qui y ont eu cours. Dans ces États européens, la stabilité politique et la solidarité sont les facteurs internes qui concourent à une souveraineté transnationale. Avec les difficultés de construction des États africains sur le modèle de l'Occident, l'intégration telle que pensée dans le cadre de l'Europe par Jürgen Habermas ne peut être transposée sur le continent. Néanmoins, le postnationalisme habermassien offre des pistes de réflexions aux États africains pour qu'ils puissent asseoir une politique d'intégration basée sur les citoyens et leur bien-être. Cela amène donc à envisager l'intégration dans sa double dimension : politique et économique, la première organisant et régissant la seconde. Il est sous-entendu par-là qu'au lieu que chaque État se replie sur lui-même au nom d'une hypothétique souveraineté qui l'affaiblit plutôt, tous les pays de chaque ensemble politico-économique doivent s'entendre pour confier une partie de leur souveraineté politique et économique à des structures supra-étatiques ; dotées de la puissance de tous ces États, ces structures permettront à ces pays de s'affirmer collectivement et de faire face aux effets pervers du libéralisme mondial. À partir de là, nous pouvons dire que l'hypothèse émise au départ et selon laquelle la souveraineté des États africains ne sera véritable qu'à partir de la mise en commun de leurs différents atouts nationaux pour fonder des communautés transnationales plus solides et plus viables est validée comme la meilleure voie pour ces pays en vue d'atteindre l'indépendance politique et économique.

Cette contribution trace des pistes adaptées pour conjuguer l'intégration et la souveraineté sur le continent africain au-delà de tout mimétisme. Mais en se basant sur le cadre théorique habermassien, elle pourrait perdre de vue certaines réalités socioculturelles du continent. C'est



pourquoi, pour l'opérationnalisation des pistes tracées ici, il serait important d'adjoindre à cette théorie celles des précurseurs de l'unité africaine comme Kwamé N'Krumah (1994).

Bibliographie

- Alidjinou, A. D. (2017). L'intégration africaine face à la mondialisation. *Revue béninoise des sciences juridiques et administratives*, 16, janvier, 38-59.
- Annan, K. (1998). Rapport du Secrétaire Générale au Conseil de Sécurité intitulé « Les causes des conflits et la promotion de la paix et d'un développement durable en Afrique, New York, Avril.
- Badie, B. (1998a). *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris : Fayard.
- Badie, B. (1998b). *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité du respect*, Paris : Fayard.
- Badie, B. (2000). *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris : Fayard.
- Bayart J.-F., Geschiere P. et Nyamnjoh F. (2001). Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique. *Critique internationale*, 10 (1), janvier, 177-194.
- Châtelet, F. (1981). *Les idéologies*, Paris : Marabout.
- Duperix, A. (2005). *La conception de la citoyenneté chez Jürgen Habermas*, Thèse de doctorat d'étude germanique à l'Université Lyon II- Lumières.
- Habermas, J. (1992). *De l'éthique de la discussion*. Paris : Flammarion.
- Habermas, J. (2000). *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris : Fayard.
- Habermas, J. (2012). *La constitution de l'Europe*, Paris : Fayard.
- Monnet, J. (1992). *Les États-Unis d'Europe*, Paris : Robert Laffont.
- N'Krumah, K. (1994). *L'Afrique doit s'unir*, Paris : Présence africaine.
- Tonyeme, B. (2021). *L'ethnie et le pouvoir politique en Afrique*, Paris : L'Harmattan.